

## **Composition du Comité de Suivi du Programme opérationnel FEDER 2014-2020**

Le Comité de Suivi est composé de membres qui y siègent avec une voix délibérative dont l'énumération est la suivante :

- *En tant que représentant des autorités compétentes de l'Etat membre*, le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Rudi Vervoort.
  
- *En tant que partenaires de programmation* :
  - Autorités régionales, locales, urbaines et autres autorités publiques compétentes : un(e) représentant(e) par membre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :
    - ✓ Cabinet du Ministre Guy Vanhengel
    - ✓ Cabinet du Ministre Didier Gosuin
    - ✓ Cabinet du Ministre Pascal Smet
    - ✓ Cabinet de la Ministre Céline Frémault
    - ✓ Cabinet de la Secrétaire d'Etat Bianca Debaets
    - ✓ Cabinet de la Secrétaire d'Etat Cécile Jodogne
    - ✓ Cabinet de la Secrétaire d'Etat Fadila Laanan
  
  - Partenaires économiques et sociaux :
    - ✓ Un(e) représentant(e) des organisations syndicales: FGTB
    - ✓ Un(e) représentant(e) des organisations patronales: BECI
  
  - Organismes concernés représentant la société civile, dont des partenaires environnementaux, des organisations non-gouvernementales et des organismes chargés de promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination :
    - ✓ Un(e) représentant(e) francophone désigné par Inter-Environnement Bruxelles
    - ✓ Un(e) représentant(e) néerlandophone désigné par Brusselse Raad voor het Leefmilieu (BRAL)
    - ✓ Deux représentants, un(e) francophone et un(e) néerlandophone, désignés par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Outre les membres, le président convie à participer aux travaux du comité de suivi, avec voix consultative :

- Une délégation de la Commission européenne
  
- Un(e) ou des représentant(e)s du Service Public Régional de Bruxelles :
  - ✓ Cellule FEDER

- ✓ Administration chargée de la certification
- ✓ IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse)
  
- Un(e) ou des représentant(e)s de l'autorité d'audit du PO
  
- Un(e) représentant(e) de chaque autorité de gestion des programmes FSE actifs sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale :
  - ✓ FSE VL
  - ✓ FSE Troika
  - ✓ Actiris FSE
  
- Un(e) ou plusieurs expert(e)s invité(e)s par l'autorité de gestion en fonction des matières traitées
  
- Un représentant du Conseil de la Politique Scientifique